



Convention de l'association française du gaz

La TRS, dernière étape avant la création d'une place de marché unique en France

Dominique JAMME
Directeur des Réseaux
Commission de Régulation de l'Énergie
24 mars 2016

Sommaire

1. La TRS est un succès

2. Une place de marché unique en France à l'horizon 2018

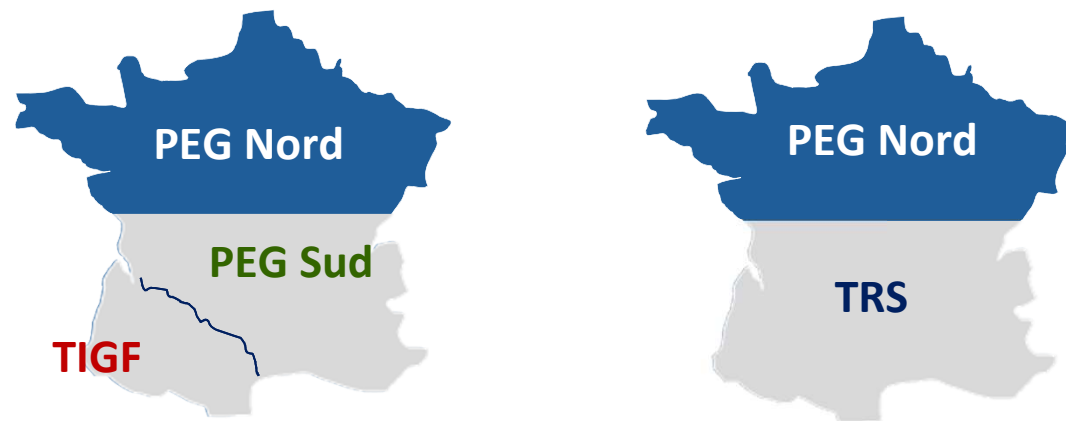
3. Les principaux enjeux des prochains tarifs ATRT6

La TRS est un succès

Création de la TRS (1/2)

Au 1^{er} avril 2015, GRTgaz et TIGF ont lancé la Trading Region South (TRS) :

- les PEG Sud et TIGF ont disparu au profit d'une *trading region* commune ;
- le tarif d'interconnexion entre les deux zones a été supprimé ;
- la liquidité est concentrée et le prix du gaz au Sud est unique.



- 90 acteurs de marché sur la TRS en 2015.
- La place de marché a permis de livrer 150 TWh de consommation en 2015.

La TRS est un succès

Création de la TRS (2/2)

La création de la TRS au 1^{er} avril 2015 a été largement anticipée par la régulation :

- Délibération de la CRE du 12 décembre 2012 (ATRT5) :
décision de la fusion des PEG GRTgaz Sud et TIGF au 01/04/2015 avec le maintien de deux places d'équilibrage distinctes.
- Les évolutions tarifaires aux 1^{er} avril 2013, 2014 et 2015 successives :
 - ont **réduit puis annulé le tarif à l'interface** GRTgaz Sud / TIGF ;
 - ont **harmonisé les tarifs aux PITS** en zones GRTgaz sud et TIGF.
- Les **règles d'équilibrage ont été harmonisées** dans les zones GRTgaz Sud et TIGF.

GRTgaz et TIGF ont été présents au rendez-vous, et ont assuré un bon fonctionnement de la zone de marché TRS dès le 1^{er} avril 2015

La TRS est un succès

Le système d'équilibrage est unifié sur les trois zones

- La France compte à **présent 2 places de marchés et 3 zones d'équilibrage**.
- **Les règles d'équilibrages sont les mêmes sur les trois zones**, et sont conformes au code de réseau Equilibrage entré en application le 1^{er} octobre 2015. La France n'a pas mis en place les mesures provisoires autorisées par le code pour les marchés insuffisamment matures.

Objectif des nouvelles règles d'équilibrages

1. **Informers les expéditeurs de l'état de tension** : les GRT publient chaque heure leur stock en conduite projeté, dont le niveau conditionne leurs interventions sur les marchés.
2. **Responsabiliser les expéditeurs** : le déséquilibre est facturé dès le premier kWh, au prix moyen du jour +/- 2,5% ou, si le GRT est intervenu sur les marchés, au prix marginal.
3. **Donner accès au stock en conduite aux expéditeurs** : les GRT proposent un service de flexibilité basé sur le stock en conduite, lorsque celui-ci est disponible.

Pour la TRS

- Le déséquilibre des expéditeurs **est calculé à la maille globale** GRTgaz Sud + TIGF puis réparti entre les deux zones au moyen d'une clé de répartition individualisée ;
- le prix de règlement des déséquilibres **est unique** aux zones GRTgaz Sud et TIGF : prix moyen du jour +/- 2,5% ou prix le plus pénalisant des interventions des deux GRT.

Sommaire

1. La TRS est un succès

2. Une place de marché unique en France à l'horizon 2018

3. Les principaux enjeux des prochains tarifs ATRT6

La création d'une place de marché unique

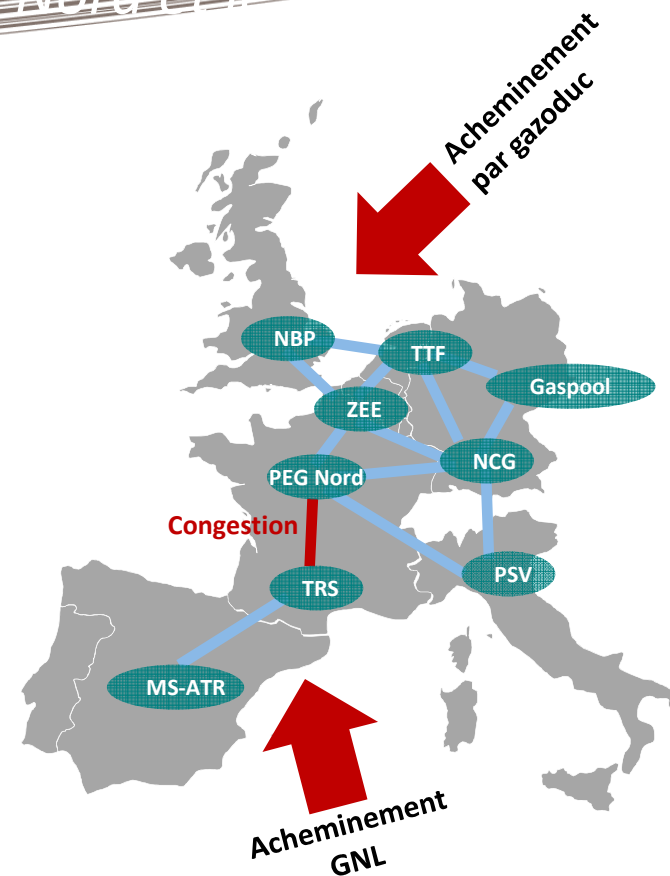
Enjeux d'une meilleure intégration entre le Nord et le Sud

- **4 entrées pour la TRS :**

- liaison Nord Sud ;
- terminaux méthaniers de Fos ;
- liaison France Espagne (PIR Pirineos) ;
- rebours au PIR Jura.

- L'acheminement de la TRS depuis l'Europe est restreint par la liaison Nord-Sud. La TRS dépend du GNL à hauteur de 40% de sa consommation, ce qui explique que les prix constatés à la TRS s'éloignent de ceux des places du nord de l'Europe, notamment en période de haut niveaux de prix du GNL.

Différences de prix €/MWh	2012	2013	2014	2015
PEG Nord / Zeebrugge	0,48	0,7	0,53	0,41
TRS / Zeebrugge	2,13	3,58	4,06	1,04



Les avantages attendus de la fusion des zones

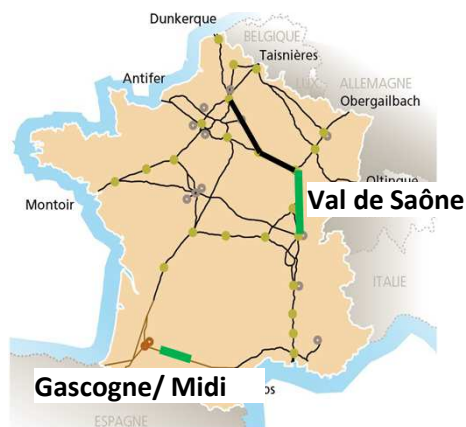
- Un marché plus **liquide**, plus **compétitif** et **mieux intégré** au marché européen ;
- **un prix unique** sur les marchés de gros français ;
- la **diversification de l'approvisionnement** avec l'amélioration de l'accès aux différentes sources de gaz.

La création d'une place de marché unique

Ce projet s'appuie sur des investissements physiques et des évolutions contractuelles

- Les études menées en 2013 et 2014 ont conclu :
 - que la création d'une place de marché unique en France nécessitait **de lever la congestion Nord-Sud** ;
 - que le schéma d'investissement correspondant, associant GRTgaz et TIGF pour un budget total estimé à 823 M€ **crée de la valeur pour le marché français et européens.**

Schéma des investissements



- Doublement de l'artère Val de Saône
- Rénovation de la station de la Bégude
- Adaptation des stations Cruzy et Saint-Martin de Crau
- **Budget total 671 M€**



- Renforcement de 60 km de canalisations
- Compression additionnelle à Barbaira (10 MW)
- **Budget total 152 M€**

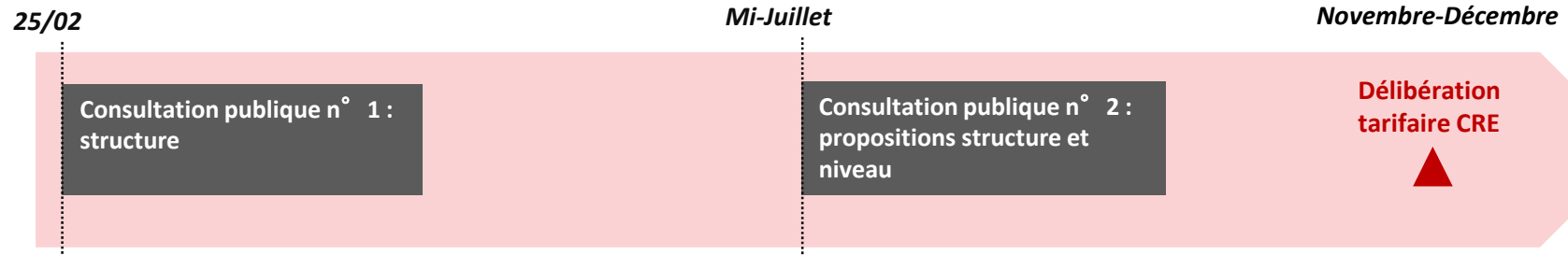
Les règles de fonctionnement de la place de marché unique seront définies dans le cadre de la Concertation Gaz au cours des deux prochaines années.

Sommaire

1. La TRS est un succès
2. La création d'une place de marché unique à horizon 2018 achèvera la simplification du transport en France
3. Les enjeux des prochains tarifs ATRT6

Les enjeux des prochains tarifs ATRT6

Calendrier et orientations préliminaires de la CRE



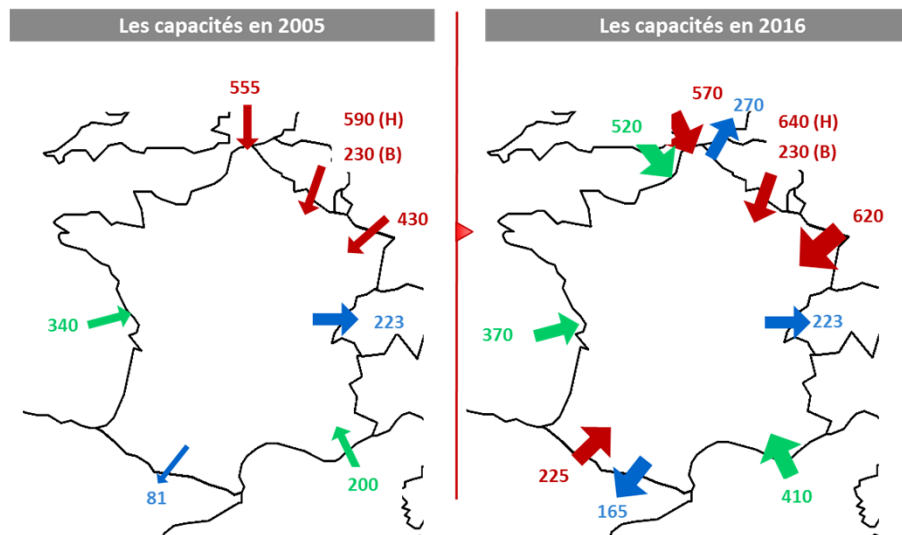
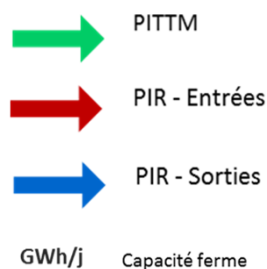
La CRE a lancé le 25 février 2016 la première consultation publique sur les prochains tarifs de transport de gaz de GRTgaz et TIGF (ATRT6), dont les principaux sujets sont :

- le cadre de régulation tarifaire ;
- la régulation incitative des investissements de GRTgaz et de TIGF ;
- les évolutions possibles de la structure générale des tarifs et du niveau relatif des termes tarifaires : péréquation des tarifs de GRTgaz et TIGF, création de la place de marché unique, futur code européen sur les tarifs de transport ;
- les évolutions possibles des tarifs sur les réseaux régionaux.

Les enjeux des prochains tarifs ATRT6

La régulation incitative des investissements doit s'adapter

La création de la place de marché unique devrait marquer l'aboutissement d'un cycle d'investissement des GRT.



- Les investissements réalisés depuis 10 ans ont significativement renforcé le réseau de transport de gaz français : +52% en entrée et +116% en sortie au cours des 10 dernières années.
- Ces investissements ont conduit à de fortes hausses des tarifs de transport.
- Parallèlement, la demande de gaz en France est en baisse depuis 2005, et les perspectives restent orientées à la baisse, notamment avec l'objectif de -30% de consommations d'énergies fossiles à l'horizon 2030 établi par la LTECV.

Hausse de la BAR
sur la période
2005-2015

GRTgaz : +38 %
TIGF : +88 %

Evo. de la
consommation
sur la période
2015-2024

GRTgaz : -0,3%/an
TIGF : -0,1%/an



La CRE envisage, à ce stade, de ne pas reconduire pour la période ATRT6 la bonification de 300 points de base pour les nouveaux investissements de fluidité.

Les enjeux des prochains tarifs ATRT6

Vers une péréquation des tarifs entre les opérateurs?

La création d'une place de marché unique pose la question de la péréquation des tarifs de GRTgaz et TIGF.

- **Certains termes tarifaires font déjà l'objet d'une péréquation dans les tarifs ATRT5 :**
 - les termes d'entrée aux PIR (Dunkerque, Taisnières H, Obergailbach, Pirineos) et aux PITTM (Fos, Dunkerque Montoir) ;
 - les termes de sortie vers le réseau régional de GRTgaz et de TIGF ;
 - les tarifs aux PITS dans la zone TRS.
- A partir de 2018, tous les consommateurs français auront accès à la même place de marché.
 - ▶ **un alignement des tarifs sur les réseaux régionaux de GRTgaz et TIGF pourrait se justifier.**
- Une telle péréquation peut conduire à un déséquilibre entre les recettes perçues et le revenu autorisé de chaque GRT. Cela nécessitera donc l'introduction d'un **mécanisme de reversement inter-opérateurs.**

Les enjeux des prochains tarifs ATRT6

L'impact tarifaire de la création d'une zone unique

La création de la zone unique réduit le nombre de points du réseau permettant la couverture du revenu autorisé de GRTgaz, et engendre des coûts spécifiques pour les deux GRT.

La disparition de la liaison Nord-Sud crée un manque à gagner pour GRTgaz :

60-70 M€

Les projets **Val de Saône et Gascogne-Midi** entreront en service à la création de la zone unique, générant des charges de capital annuelles d'environ :

100 M€

Recettes annuelles supplémentaires à percevoir à la création de la zone unique

160-170 M€

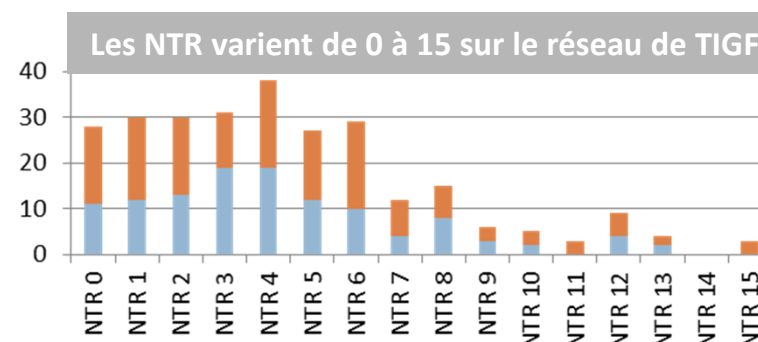
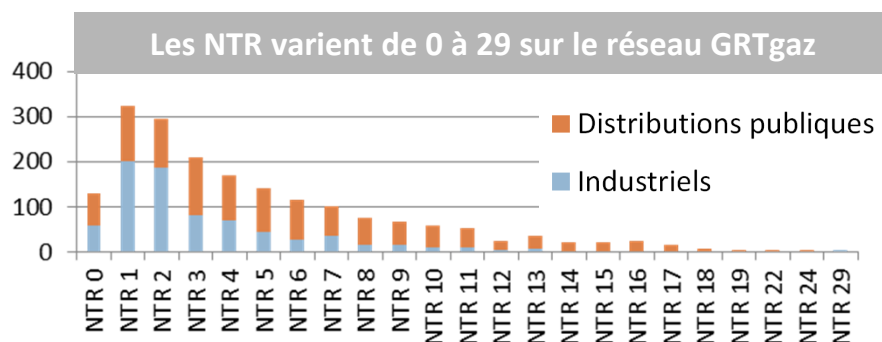
La CRE présente dans la consultation publique les évolutions possibles :

- pour assurer la conformité des tarifs au futur code de réseau Tarif ;
- pour reporter les coûts de la création de la place de marché unique sur les entrées ou sur les sorties du réseau.

Les enjeux des prochains tarifs ATRT6

Modification de la tarification régionale

- Il n'existe pas de péréquation tarifaire nationale ni de service universel en gaz. Le choix a été fait de développer le gaz là où il a une pertinence économique par rapport aux autres énergies. Le consommateur paie donc les coûts de réseau qu'il engendre, en fonction de sa consommation de pointe et de son éloignement du réseau principal.



La CRE considère qu'une révision du système actuel des NTR doit être envisagée car :

- Les développements du réseau de transport ont conduit à modifier le fonctionnement du réseau : le réseau principal s'est étendu par endroits ; d'autres portions du réseau principal ont été requalifiées en réseau régional.
- De ce fait, certains NTR ne sont pas bien corrélés à leur distance au réseau principal aujourd'hui. Refondre les NTR doit permettre aux sites de bénéficier des développements du réseau principal à proximité de leur localisation.

La CRE souhaite qu'une telle modification réponde aux critères suivants :

- la distance des sites au réseau principal doit rester le principal paramètre pour définir les NTR car c'est le premier inducteur de coûts ;
- une certaine péréquation doit être introduite car le système purement multiplicatif en vigueur introduit de fortes différences de tarifs et ne reflète pas intégralement la progressivité des coûts ;
- l'évolution doit maintenir une certaine continuité avec le système actuel, pour respecter le principe de continuité et de prévisibilité de la régulation tarifaire et garantir l'acceptabilité de la réforme.

Les enjeux des prochains tarifs ATRT6

Panorama des autres évolutions envisagées

OFFRE AVAL

- Une remise développement pour les nouveaux raccordements pourrait être créée

QUALITE DE SERVICE

- Lors des travaux sur leurs réseaux, les GRT interrompent les capacités interruptibles, puis, au besoin les capacités fermes.
- Depuis le 1^{er} avril 2012, un indicateur de disponibilité des capacités fermes est publié par GRTgaz et TIGF.
- La CRE envisage d'inciter financièrement les GRT à maximiser la disponibilité des capacités fermes.

CAPACITES FRONTALIERES

- Un point d'interconnexion virtuel France-Belgique à Alveringem sera créé
- Des capacités fermes mensuelles France-Allemagne à Obergailbach pourraient être créées
- L'offre aux PITTM pourra évoluer



Merci pour votre attention